



BBM & ASSOCIÉS

*Vous accompagner
durablement.*

Conseil | Expertise | Audit

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) DE HANDBALL

430 Rue Aristide Berges
38 330 MONTBONNOT SAINT-MARTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024



BBM & ASSOCIÉS

*Vous accompagner
durablement.*

Conseil | Expertise | Audit

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) DE HANDBALL

430 Rue Aristide Berges
38330 MONTBONNOT SAINT-MARTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) DE HANDBALL,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Modifications de présentation » de l'annexe des comptes annuels concernant les contributions financières.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

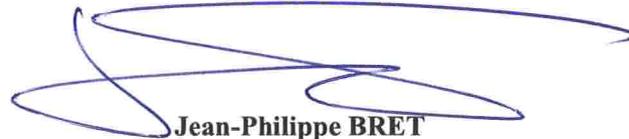
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montbonnot Saint Martin, le 30 mai 2025

SAS BBM & Associés



Jean-Philippe BRET
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	21 050.00	17 806.00	3 244.00	4 866.00	1 622.00	33.33
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	57 240.00		57 240.00	57 240.00		
	Constructions	1 148 829.40	703 289.62	445 539.78	496 485.85	50 946.07	10.26
	Installations techniques, matériel et outillage	43 212.44	30 224.21	12 988.23	7 754.33	5 233.90	67.50
	Autres immobilisations corporelles	262 121.76	193 389.19	68 732.57	87 955.79	19 223.22	21.86
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	32.00		32.00	32.00			
Prêts							
Autres immobilisations financières	2 448.37		2 448.37	2 448.37			
Total II	1 534 933.97	944 709.02	590 224.95	656 782.34	66 557.39	10.13	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 423 908.12	26 892.71	1 397 015.41	1 413 026.37	16 010.96	1.13
	Autres créances	147 371.84		147 371.84	116 611.54	30 760.30	26.38
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	300 000.00		300 000.00	300 000.00			
Disponibilités	240 436.70		240 436.70	463 135.99	222 699.29	48.09	
Charges constatées d'avance (3)	610 124.28		610 124.28	567 608.11	42 516.17	7.49	
Total III	2 721 840.94	26 892.71	2 694 948.23	2 860 382.01	165 433.78	5.78	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 256 774.91	971 601.73	3 285 173.18	3 517 164.35	231 991.17	6.60	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	814 742.96		961 416.97		146 674.01	15.26
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	119 267.62		146 674.00		27 406.38	18.69
	Subventions d'investissement	39 806.00		50 335.00		10 529.00	20.92
	Provisions réglementées						
	Total I	735 281.34		865 077.97		129 796.63	15.00
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	124 600.00				124 600.00	
	Provisions pour charges	107 265.00		106 248.00		1 017.00	0.96
	Total III	231 865.00		106 248.00		125 617.00	118.23
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	165 730.38		208 411.87		42 681.49	20.48
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			101 625.00		101 625.00	100.00
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	653 667.37		849 181.54		195 514.17	23.02	
Dettes fiscales et sociales	133 059.07		141 957.90		8 898.83	6.27	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	43 755.90		25 942.92		17 812.98	68.66	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 321 814.12		1 218 719.15		103 094.97	8.46
	Total IV	2 318 026.84		2 545 838.38		227 811.54	8.95
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 285 173.18		3 517 164.35		231 991.17	6.60

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

868 157.00 1 219 223.00

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	846 134.35		846 134.35	760 441.64		85 692.71	11.27
Chiffre d'affaires NET	846 134.35		846 134.35	760 441.64		85 692.71	11.27
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			342 641.76	390 306.00		47 664.24	12.21
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			78 720.52	141 944.81		63 224.29	44.54
Autres produits			2 725 115.53	2 503 343.96		221 771.57	8.86
Total des Produits d'exploitation (I)			3 992 612.16	3 796 036.41		196 575.75	5.18
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 334 327.18	1 329 130.70		5 196.48	0.39
Impôts, taxes et versements assimilés			89 318.38	89 799.41		481.03	0.54
Salaires et traitements			905 493.07	912 696.23		7 203.16	0.79
Charges sociales			365 045.60	358 234.55		6 811.05	1.90
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			96 118.77	95 477.34		641.43	0.67
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			23 853.00	32 959.40		9 106.40	27.63
Dotations aux provisions			125 617.00	12 966.00		112 651.00	868.82
Autres charges			1 338 343.15	1 250 625.14		87 718.01	7.01
Total des Charges d'exploitation (II)			4 278 116.15	4 081 888.77		196 227.38	4.81
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			285 503.99	285 852.36		348.37	0.12
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			159 781.45	143 259.59		16 521.86	11.53
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 641.21		2 917.02		3 724.19	127.67
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	6 641.21		2 917.02		3 724.19	127.67
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 852.07		3 066.03		1 213.96	39.59
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 852.07		3 066.03		1 213.96	39.59
2. Résultat financier (V-VI)	4 789.14		149.01		4 938.15	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	120 933.40		142 741.78		21 808.38	15.28
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 529.00		2 308.00		8 221.00	356.20
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	10 529.00		2 308.00		8 221.00	356.20
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 707.58		6 240.22		3 532.64	56.61
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 155.64				6 155.64	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	8 863.22		6 240.22		2 623.00	42.03
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 665.78		3 932.22		5 598.00	142.36
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	4 169 563.82		3 944 521.02		225 042.80	5.71
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 288 831.44		4 091 195.02		197 636.42	4.83
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	119 267.62		146 674.00		27 406.38	18.69

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES HANDBALL

430 RUE ARISTIDE BERGES
ZAC PRE MILLET
38330 MONTBONNOT ST MARTIN

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

DOFIGEST - Frédéric BOSSARD
136 CHEMIN DES HUGUENOTS

26000 VALENCE
04.82.85.47.90

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	3
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	4
Evaluation des immobilisations corporelles	4
Evaluation des amortissements	4
Evaluation des créances et des dettes	4
Dépréciation des créances	5
Disponibilités en Euros	5
Produits à recevoir	5
Charges à payer	5
Charges et produits constatés d'avance	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	6
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	6
Engagement en matière de pensions et retraites	6

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Modification de présentation

À la suite d'échanges avec la Fédération Française de Handball, et dans un souci d'amélioration de la présentation des comptes, les contributions financières de la fédération ont été reclassées en quote-part de résultat, présentée en dessous de l'agrégat du résultat d'exploitation.

Ce changement de présentation a également été appliqué rétroactivement aux comptes de l'exercice 2023, pour assurer la cohérence et la comparabilité des exercices.

Informations générales complémentaires

L'association a pour objet social la gestion de la ligue sportive de handball de la région Auvergne Rhône Alpes.

Parmi ses sources de financement, elle perçoit des subventions de la fédération nationale de handball et des instances publiques (région, département).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 296		1 974
Terrains	57 240		
Constructions sur sol propre	853 159		
Installations générales agencements aménagements des constructions	283 880		18 979
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	34 350		8 863
Installations générales agencements aménagements divers	40 991		
Matériel de transport	84 143		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	132 949		5 901
TOTAL	1 486 711		33 743
Autres titres immobilisés	32		
Prêts, autres immobilisations financières	2 448		
TOTAL	2 480		
TOTAL GENERAL	1 513 488		35 717

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		5 220	21 050	21 050
Terrains			57 240	57 240
Constructions sur sol propre			853 159	853 159
Installations générales agencements aménagements constr.		7 188	295 671	295 671
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			43 212	43 212
Installations générales agencements aménagements divers			40 991	40 991
Matériel de transport			84 143	84 143
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 863	136 988	136 988
TOTAL		9 051	1 511 404	1 511 404
Autres titres immobilisés			32	32
Prêts, autres immobilisations financières			2 448	2 448
TOTAL			2 480	2 480
TOTAL GENERAL		14 271	1 534 934	1 534 934

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		19 430	3 596	5 220	17 806
Constructions sur sol propre		411 106	42 135		453 241
Installations générales agencements aménagements constr.		229 447	22 035	1 433	250 049
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		26 595	3 629		30 224
Installations générales agencements aménagements divers		39 118	545		39 663
Matériel de transport		9 558	16 829		26 387
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		121 452	7 350	1 462	127 340
TOTAL		837 275	92 523	2 895	926 903
TOTAL GENERAL		856 705	96 119	8 115	944 709
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		3 596			
Constructions sur sol propre		42 135			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		22 035			
Instal.techniques matériel outillage indus.		3 629			
Instal.générales agenc.aménag.divers		545			
Matériel de transport		16 829			
Matériel de bureau informatique mobilier		7 350			
TOTAL		92 523			
TOTAL GENERAL		96 119			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	106 248	1 017			107 265
Autres provisions pour risques et charges		124 600			124 600
TOTAL	106 248	125 617			231 865

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	36 759	52 706	62 572		26 893
TOTAL	36 759	52 706	62 572		26 893
TOTAL GENERAL	143 007	178 323	62 572		258 758
Dont dotations et reprises d'exploitation		177 306	62 572		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 448	2 448	
Clients douteux ou litigieux	29 954	29 954	
Autres créances clients	1 393 954	1 393 954	
Personnel et comptes rattachés	300	300	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38	38	
Taxe sur la valeur ajoutée	202	202	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	18 670	18 670	
Débiteurs divers	128 162	128 162	
Charges constatées d'avance	610 124	610 124	
TOTAL	2 183 853	2 183 853	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	165 730	37 674	128 056	
Fournisseurs et comptes rattachés	653 667	653 667		
Personnel et comptes rattachés	49 316	49 316		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81 132	81 132		
Autres impôts taxes et assimilés	2 611	2 611		
Autres dettes	43 756	43 756		
Produits constatés d'avance	1 321 814	1 321 814		
TOTAL	2 318 027	2 189 971	128 056	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	42 681			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	180 049
Autres créances	128 060
Total	308 109

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 846
Dettes fiscales et sociales	73 880
Total	157 726

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		610 124
Total		610 124
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		1 321 814
Total		1 321 814

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	11
Employés	11
Total	22

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions		500 000
Autres engagements donnés :		3 842
INTERETS SUR EMPRUNTS RESTANT DUS	3 842	
Total (1)		503 842

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision pour charge est comptabilisée pour 107 265 € au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	19 644
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	12 561
45 à 54 ans	11 à 20 ans	52 008
35 à 44 ans	21 à 30 ans	22 496
moins de 35 ans	plus de 30 ans	556
Engagement total		107 265

Hypothèses de calculs retenues

Année de calcul : 2024
Taux d'actualisation : 2 %
Méthode de calcul : rétrospective prorata temporis
Convention collective : Cport
Initiative du départ : salarié
Table de mortalité : TV 88/90
Age de départ : 62 ans
Taux de charges sociales : 60 %